



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, Assurances P C A, Société de Courtage d'Assurances
4, boulevard de la Bastille - 75012 PARIS agissant pour le compte des **A.G.F I.A.R.T,**
87, rue de Richelieu - 75002 PARIS et par délégation, attestons et certifions, garantir
par police **RESPONSABILITE CIVILE GARDIENNAGE – SURVEILLANCE n° 41 990 404**

SOCIETE H ET C SURVEILLANCE
ZA LIEU DIT LA BOREE
33112 ST LAURENT MEDOC

Conformément au tableau des montants de garanties ci-annexé

La présente attestation est délivrée pour la période du 1^{er} Janvier 2008 au 31 décembre 2008
Mode de paiement choisi : semestriel
Echéance : 1^{er} Janvier de chaque année
Contrat souscrit pour la période d'un an avec tacite reconduction

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur et ne saurait engager celui-ci en dehors des clauses et conditions du contrat auquel il se réfère.

Pour valoir ce que de droit

Pour La Compagnie et par délégation

Fait à Paris le 11 février 2008

ASSURANCES PCA
S.A.S au capital de 30.000 euros
4, boulevard de la Bastille - 75012 PARIS
Siret : 401 760 558 00031 - ORIAS : 07 000 696


TABLEAU RECAPITULATIF DES GARANTIES ET DES FRANCHISES

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION	Montants maxima des garanties	Franchises par sinistre (sauf sur dommages corporels)
<ul style="list-style-type: none"> * Dommages ne résultant pas d'une atteinte à l'environnement (hors dommages à vos préposés, visés ci-dessous) <ul style="list-style-type: none"> - Tous dommages confondus 6 100 000 € par sinistres sans pouvoir dépasser, pour les dommages ci-après : - Dommages matériels et immatériels consécutifs (sauf cas ci-après) 610 000 € par sinistres - Dommages aux biens de vos Clients, non remis en vue de l'exécution d'une prestation ou de travaux 7 500 € par sinistre - Vol 15 300 € par sinistre * Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelles (hors dommages à vos préposés, visés ci-dessous) <ul style="list-style-type: none"> - Tous dommages confondus 153 000 € par année d'assurance sans pouvoir dépasser 153 000 € par sinistre * Dommages à vos préposés <ul style="list-style-type: none"> - Dommages corporels et matériels accessoires 1 000 000 € par année d'assurance 		10 % du montant de l'indemnité minimum 750 € Maximum 1500 €
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE	Montants maxima garanti	Franchise par sinistre
<ul style="list-style-type: none"> * Tous dommages confondus, corporels, matériels, matériels et immatériels confondus dont <ul style="list-style-type: none"> dont Perte ou Vol des clés 10 000 € par année d'assurance dont Dommages immatériels non consécutifs 20 000 € par année d'assurance 	175 000 € par année d'assurance 10 000 € par année d'assurance 20 000 € par année d'assurance	10 % minimum 1500 € maximum 3000 € 3 000 €
DEFENSE PENALE ET RECOURS	Montants maxima garantis	Franchise par sinistre
Frais et honoraires assurés, quels que soit le nombre de victimes <ul style="list-style-type: none"> sans pouvoir dépasser 16 000 € HT par année d'assurance et dans les limites suivantes : - Protocole de transaction, arbitrage, référé 8 000 € HT par dossier - 500 € - Assistance Expertise ou à mesure d'instruction, commission diverses 350 € - Tribunal de simple police : - sans constitution de partie civile 350 € - avec constitution de partiel civile 500 € - Tribunal correctionnel : - sans constitution de partie civile 700 € - avec constitution de partie civile 800 € - Tribunal d'Instance 700 € - Tribunal de Grande Instance, Administratif, Cour d'Appel 1 000 € - Cour de Cassation, Conseil d'Etat, Cour de Justice des Communautés Européennes 1 500 € 		Seules entrent dans la garantie Recours les réclamations que vous pouvez concrètement chiffrer à plus de 300 €

ASSURANCES PCA

S.A.S au capital de 38 000 euros

4, boulevard de la Bastille - 75042 PARIS

Siret : 401 780 558 00031 - ORIAS : 07 000 898